



## Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-103**

# Plancher chauffant hydraulique à basse température

### 1. Secteur d'application

Bâtiments tertiaires existants.

### 2. Dénomination

Mise en place d'un plancher chauffant hydraulique à basse température pour un système de chauffage central à combustible associé à un dispositif de régulation.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La température de l'eau dans le réseau est inférieure ou égale à 40 °C.

Le dispositif de régulation permet une régulation de la température de l'eau dans le réseau, et est commandé par une sonde de température placée au départ de chaque réseau depuis le collecteur.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne :

- la mise en place d'un plancher chauffant hydraulique à basse température,
- la surface de plancher chauffant installée,
- la régulation thermique associée, avec sonde de température placée au départ de chaque réseau depuis le collecteur.

### 4. Durée de vie conventionnelle

50 ans.

### 5. Montant de certificats en kWh cumac

Zone climatique	Montant en kWh cumac par m <sup>2</sup> de surface de bâtiment chauffée par un plancher chauffant basse température		Surface chauffée (m <sup>2</sup> )		Secteur d'activité	Facteur correctif
H1	<b>210</b>	X	<b>S</b>	X	Bureaux	<b>1,2</b>
H2	<b>170</b>				Enseignement	<b>0,8</b>
H3	<b>110</b>				Commerce	<b>0,9</b>
					Hôtellerie, restauration	<b>1,3</b>
					Santé	<b>0,9</b>
					Autres secteurs	<b>0,8</b>

S est la surface de bâtiment chauffée par un plancher chauffant basse température (en m<sup>2</sup>).



## Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-TH-103, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

### A/ BAT-TH-103 (v. A31.2) : Mise en place d'un plancher chauffant hydraulique à basse température pour un système de chauffage central à combustible associé à un dispositif de régulation

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....

Référence de la facture : .....

\*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....

\*Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

\*Code postal : .....

\*Ville : .....

\*Bâtiment tertiaire existant depuis plus de deux ans à la date d'engagement de l'opération :  OUI  NON

\*Le bâtiment est chauffé par un système de chauffage central à combustible :  OUI  NON

\*Secteur d'activité (une seule case à cocher) :

- Bureaux
- Enseignement
- Hôtellerie / Restauration
- Santé
- Commerce
- Autres secteurs

\*Surface de bâtiment chauffée par le plancher chauffant à basse température (m<sup>2</sup>) : .....

Caractéristiques du plancher chauffant hydraulique à basse température :

\*La température de l'eau dans le réseau est inférieure ou égale à 40 °C :  OUI  NON

\*Le dispositif de régulation permet une régulation de la température de l'eau dans le réseau, et est commandé par une sonde de température placée au départ de chaque réseau depuis le collecteur :  OUI  NON